

LE GUIDE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2015-2016



Industries et Entreprises Françaises de
l'Assainissement Autonome



Le marché
de l'ANC

Des valeurs
pour la
profession

Notre
organisation
Nos
adhérents

*L'IFAA, votre syndicat professionnel
au coeur des défis de demain*

Sommaire

- Éditorial p. 3
- Le marché de l'Assainissement Non Collectif p. 4
 - Évolution du marché sur les 5 dernières années. p. 4
 - Détail du marché p. 5
 - L'agrément en chiffres p. 5
 - Le marché du logement neuf en France p. 6
 - Le marché de la réhabilitation de l'ANC en France p. 6
 - Les financements des agences de l'eau. p. 7
- Dossier technique p. 8
 - La conception, la mise en œuvre et l'entretien d'une installation d'ANC p. 8
 - Au-delà de l'intention, aller vers une mise en place effective de l'entretien p. 11
 - Comment y parvenir? p. 12
 - Tableau de synthèse des critères techniques et de caractérisation des filières en fonction des grandes familles de filières p. 14
 - « Familles de filières ». p. 18
- Les Commissions de l'IFAA. p. 26
 - Communication et relations institutionnelles p. 26
 - Conjoncture et métiers p. 26
 - Technique, produits et services p. 28
 - Bonnes pratiques professionnelles p. 30
- Les valeurs de l'IFAA p. 31
- Fiches adhérents p. 34
- Quelques bonnes raisons d'adhérer à l'IFAA. p. 50





ÉDITORIAL

du président

Ce premier guide de l'Assainissement Non Collectif, édité par l'IFAA, est publié pour les 12^{es} Assises Nationales de l'Assainissement Non Collectif de Troyes les 14 et 15 octobre 2015.

Il y a tout juste un an, nous vous annonçons l'ouverture de l'IFAA à l'ensemble des métiers de l'ANC, bureaux d'études, installateurs et sociétés de service afin de promouvoir et développer l'ANC. Ce guide constitue le premier outil pour la profession. Vous y retrouverez des informations générales, techniques, mais également nos propositions et positions.

Dans un contexte économique difficile, nous avons besoin plus que jamais d'être unis pour promouvoir les valeurs de notre métier.

Pour vous éclairer sur la situation notre guide aborde différents thèmes :

- Les chiffres de l'assainissement non collectif des 5 dernières années : l'IFAA, la répartition des familles de filières, l'agrément en chiffres et les aides des Agences de l'eau,
- Le dossier technique pour tous avec notamment un article sur la conception, la mise en œuvre et l'entretien accompagné de nos propositions. Des fiches « familles de filières » permettront à chacun de faciliter ses échanges avec les particuliers dans le cadre de son choix,
- L'IFAA, vous retrouverez les actions des différentes commissions de l'IFAA, notre organisation, notre implication et nos propositions pour la Profession,
- L'annuaire des adhérents et de tous vos contacts à l'IFAA vient compléter le document.

J'espère que vous trouverez dans ce guide réponses à vos questions, et au-delà des réflexions pour la pérennisation de l'assainissement non collectif.

L'avenir de l'ANC passe par la « professionnalisation », nous en sommes convaincus, ensemble mettons-la en place.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Hubert WILLIG
Président de l'IFAA





Le marché de l'ANC

CHIFFRE D'AFFAIRES
2014

1 milliard € HT
pour la filière*
(incluant produits, travaux et services)

pour **20 000 emplois**
directs et indirects



dont **100 millions € HT**
pour l'industrie*



L'IFAA DANS LE MARCHÉ DE L'ANC

90 % des adhérents de l'IFAA
sont actifs en matière d'ANC

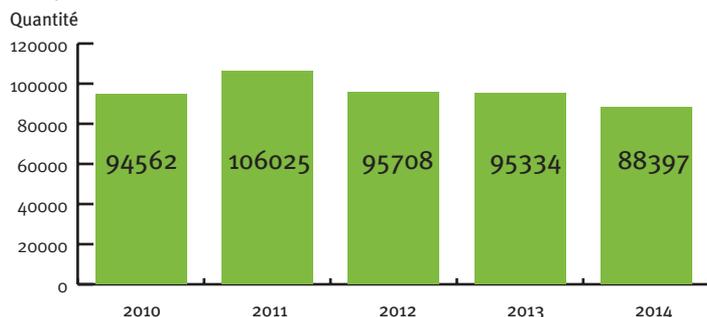
depuis + de **20 ans**

= **80 %** du marché de l'ANC*

*estimation IFAA

Évolution du marché sur les 5 dernières années

Dispositifs d'ANC vendus en France



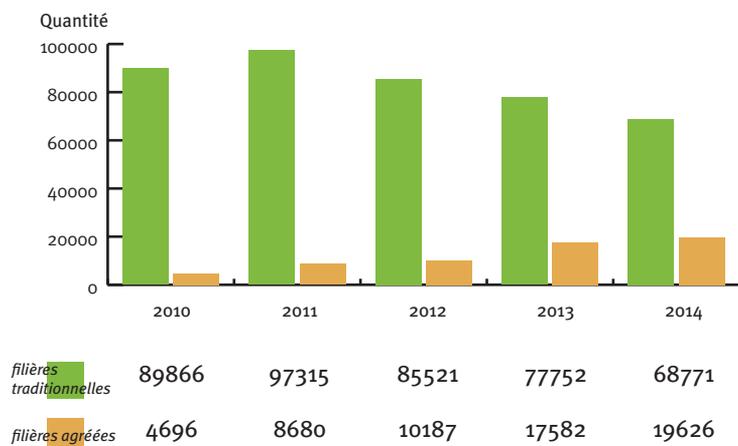
La réglementation de 2009 a eu un effet positif avec l'obligation de diagnostic et de mise en conformité dans le cadre des transactions immobilières. La crise de la construction de logements individuels est une des causes principales de la baisse de l'activité depuis 2012.

L'évolution des délais de mise en conformité introduite par la modification de l'arrêté contrôle en 2012 d'une part, et le manque de suivi des transactions immobilières d'autre part, ont amplifié ce recul du marché de l'ANC.

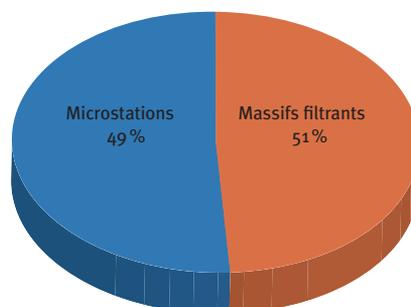


Détail du marché

Répartition des filières



Répartition des filières agréées en 2014



L'agrément en chiffres

- **84** agréments de produits (initiaux ou gammes) détenus par 59 sociétés,
 - Soit 264 procédures d'évaluation concernant :
 - 22 filtres compacts
 - 6 filtres plantés
 - 28 micro-stations à culture libre
 - 28 micro-stations à culture fixée
- **52%** des agréments sont détenus par 26 fabricants français
- **44%** des sociétés possèdent un agrément sur 1 seul produit et pour 1 seule capacité
- **60%** des adhérents de l'IFAA fabriquent des produits destinés aux filières traditionnelles
- **82%** des adhérents de l'IFAA fabriquent des produits agréés, dont **85%** ont 1 gamme d'au moins 5 capacités pour un même produit
- **12 000 000** € HT investis par les industriels en procédures d'agrément (essais de type initiaux, évaluations initiales, évaluations gammes, constitution de dossiers)



Le marché du logement neuf en France

Permis de construire	
	Année 2014
Logements individuels purs autorisés	114 589 (-16,3% ⁽¹⁾)
Logements individuels regroupés autorisés	46 557 (-26,3% ⁽¹⁾)

Mise en chantier	
	Année 2014
Logements individuels purs commencés	91 818 (-18,9% ⁽¹⁾)
Logements individuels groupés commencés	34 985 (-19,6% ⁽¹⁾)

(1) Douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Source : statistiques du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Le marché de la réhabilitation de l'ANC en France

Il n'existe pas d'indicateur ou de consolidation nationale des données concernant la réhabilitation de l'ANC en France. Le seul outil disponible donnant une indication sur la réhabilitation de l'ANC est l'Eco-Prêt à Taux Zéro.

Évolution des émissions d'offres d'Eco-PTZ					
	Nombre d'éco-prêts	Montant total prêté	Montant moyen prêté	Montant moyen des travaux	Durée moyenne
Année 2014	31196	542727041 €	17398 €	21130 €	123 mois

Analyse du financement des opérations selon le type d'Eco-PTZ					
	Nombre d'éco-prêts	Montant total prêté	Montant moyen prêté	Montant moyen des travaux	Durée moyenne
Bouquet de travaux	28124	514724021 €	18290 €	21748 €	126 mois
Performance énergétique	316	7023645 €	22127 €	29097 €	146 mois
Assainissement non collectif	2675	19750629 €	7396 €	9059 €	96 mois

Source : Données SGFGAS



Les financements des agences de l'eau

Établissements publics du ministère chargé du développement durable, les six agences de l'eau regroupent 1800 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Les agences de l'eau mettent en oeuvre, dans les sept bassins hydrographiques métropolitains, les objectifs et les dispositions des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE, plans de gestion français de la directive cadre sur l'eau et leur déclinaison locale, les SAGE), en favorisant une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques (article L213-8-1 Code de l'environnement ; Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 – article 82).

Acteurs de la mise en oeuvre de la politique publique de l'eau, organisée en France autour du principe de la gestion concertée par bassin versant, les agences de l'eau exercent leurs missions dans le cadre de programmes d'actions pluriannuels avec pour objectif final l'atteinte du bon état des eaux (directive cadre sur l'eau d'octobre 2000).

Il y a 6 Agences de l'eau et également 4 Offices de l'eau pour les départements et collectivités d'outre-mer.



LES SIX AGENCES DE L'EAU

Agence de l'eau	X ^e PROGRAMME PRÉVU							
	Le poids de l'ANC dans les budgets			Aides à la réhabilitation				Aides au contrôle
	Total des aides	Aides à l'ANC	% sur le total	Aides	Nombre de dispositifs	% d'ANC réhabilités	Prix par ANC	Aides
Adour Garonne	1,9 Md€	120 M€	6,3	80 M€	20 000	1,7	4 000 €	40 M€
Artois Picardie	0,81 Md€	23 M€	2,8	22 M€	6 000	3,4	3 667 €	0
Loire Bretagne	2 Md€	80 M€	4	70 M€	20 000	1,4	3 500 €	10 M€
Rhin Meuse	0,49 Md€	80 M€	2	8 M€	1 500	1,3	5 333 €	2 M€
Rhône Méditerranée & Corse	3,6 Md€	80 M€	2,4	72 M€	18 000	2,0	4 000 €	14 M€
Seine Normandie	4,5 Md€	80 M€	2,9	120 M€	20 000	3,1	6 000 €	9 M€
TOTAL	13,3 Md€	80 M€	3,4	372 M€	85 500	1,9	4 351 €	75 M€

Source : SPAN INFO n°24 – Dossier sur les aides des Agences de l'eau



La conception, la mise en œuvre et l'entretien d'une installation d'ANC

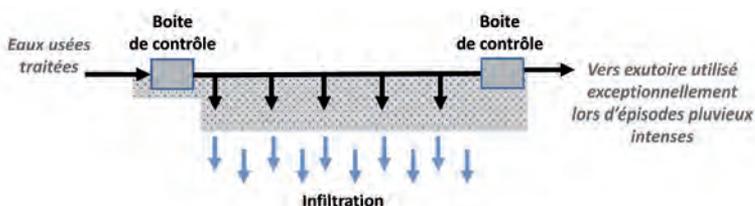
L'assainissement non collectif se décompose en trois phases successives : Conception-Installation-Entretien dont la cohérence et le professionnalisme sont le gage de sa réussite.

LA CONCEPTION

Cette première phase de tout projet d'assainissement non collectif est cruciale car elle permet de choisir la filière de traitement en fonction des contraintes liées à la parcelle et des besoins du maître de l'ouvrage. La phase conception conditionne ainsi la suite du projet tant au niveau de sa réalisation que de son utilisation au fil des ans. Elle permet dans un premier temps de déterminer « ce qui peut être fait » techniquement en fonction des besoins (capacité requise en EH) et des caractéristiques de la parcelle (surface disponible, pente, profondeur du fil d'eau, caractéristiques du sol en place, etc.). Dans un deuxième temps, elle fournit toutes les informations au maître de l'ouvrage pour déterminer « ce qu'il veut faire », soit choisir sa filière en fonction de ses besoins, après avoir analysé les avantages et inconvénients des différentes solutions proposées par le concepteur.

L'étude ou l'analyse de la parcelle constitue l'élément clé de cette phase de conception. Elle est principalement centrée sur une étude de sol comprenant la mesure de la perméabilité et des autres paramètres associés, soit la texture et structure du sol, l'épaisseur de sol disponible, la présence ou non de la nappe d'eau souterraine et du socle rocheux, la pente du terrain, la surface disponible, etc. En fonction de caractéristiques mesurées, le concepteur propose un choix de filières de traitement applicables et une solution d'évacuation des eaux usées traitées la plus appropriée au contexte de la parcelle, en donnant priorité à l'infiltration afin de maximiser la valorisation de cette ressource. Selon la perméabilité du sol et de l'espace disponible, il n'est pas toujours possible de dimensionner une zone d'infiltration selon les règles de l'art. Toutefois, dans une optique prioritaire de valorisation des eaux usées traitées, le concepteur peut envisager un système combiné, soit la réalisation d'une zone d'infiltration munie d'une conduite de rejet au milieu superficielle autorisée, en cas de limitation des conditions d'infiltration (ex : période de pluie prolongée).

Réflexion vers une approche raisonnée de l'évacuation des eaux usées traitées





Cette phase de conception doit être réalisée par des professionnels qualifiés ayant une formation initiale supérieure en hydrologie, hydrogéologie et pédologie permettant de bien évaluer la capacité du sol à épurer ou à infiltrer, de même que des connaissances générales sur le fonctionnement hydraulique et biologique des filières de traitement. L'objectif étant de présenter au maître de l'ouvrage un choix de solutions possibles en mettant l'accent sur les modalités d'utilisation des filières et de l'obligation d'entretien règlementaire mais surtout essentielle pour garantir la pérennité de la solution retenue.

LA MISE EN ŒUVRE

Si l'adéquation de la filière est essentielle avec la parcelle à assainir, il n'en reste pas moins vrai que l'étape mise en œuvre est fondamentale pour son bon fonctionnement et son entretien/maintenance futurs.

Les savoirs et savoir-faire des installateurs en matière de responsabilités, de fonctionnement général et de préconisations d'entretien-maintenance des éléments constituant les filières traditionnelles et des filières agréées en ANC sont primordiaux au-delà des compétences de mise en œuvre. L'acquisition de ces savoirs et savoir-faire doit être réalisée par la formation et valoriser au travers des Chartes de qualité.

Pour les filières dites traditionnelles, il n'y a qu'une référence, c'est la norme NF DTU 64.1 pour les maisons d'habitation individuelle jusqu'à 20 pièces principales. Révisé en 2013, elle confirme la sécurité d'installations éprouvées depuis des années. Concernant les dispositifs agréés, il n'y a pas de règle de l'art unifiée. Chaque industriel précise dans le guide d'utilisation les règles de mise en œuvre de son produit. Il incombe à l'entreprise de s'y référer pour connaître ces règles (chaque produit a ses particularités qu'il faut respecter : contraintes admissibles, accès aux équipements...).

Une phase clé finalise la mise en œuvre, c'est la réception de travaux. C'est l'acte par lequel le maître d'ouvrage déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserves. Elle intervient à la demande de la partie la plus diligente, soit à l'amiable, soit à défaut judiciairement. Elle est, en tout état de cause, prononcée contradictoirement. L'entreprise de pose doit être à l'origine de cette démarche. C'est la première étape de la pérennisation de l'installation et un véritable engagement de qualité de la part de l'installateur, lors de laquelle sont délivrés le plan de recollement, le guide ou la notice d'utilisation. À cette occasion les règles de base d'utilisation d'une filière ANC et les points clefs de l'entretien et de la maintenance sont également rappelés. La réception des travaux est le point de départ unique des responsabilités et garanties.

ci-après modèle de PV de réception





Modèle de PV de réception

Coordonnées complètes du propriétaire de la filière ANC

Adresse complète de l'installation de la filière ANC

Je soussigné M^{me} / M. personne responsable de la l'installation de la filière ANC (ou son représentant), et...

Atteste(nt) que la filière ANC est conforme aux règles de l'art (NF DTU 64.1 pour une filière traditionnelle ou au guide utilisateur pour une filière agréée) en ce qui concerne sa mise en œuvre, et que toutes les documentations (techniques, mise en service, entretien) relatives au dispositif ont bien été remises au propriétaire.

Fait à

Propriétaire de la filière ANC

Responsable de l'installation de la filière ANC

L'ENTRETIEN

L'entretien et la maintenance d'une installation sont primordiaux pour sa pérennité et son efficacité. Il n'en reste pas moins vrai que sa mise en service est nécessaire afin d'assurer un démarrage de l'installation fidèle aux conditions spécifiées dans le Guide de l'utilisateur. Toutes anomalies ou oublis sont plus facilement corrigibles avant l'utilisation de l'installation et évite ainsi d'impacter l'installation durant les mois précédents le premier entretien.

Toutes les installations doivent être entretenues régulièrement

Si ce message est clair et sans ambiguïté, il n'est pas seulement l'expression des fabricants mais tout simplement le résumé de l'article 15 de l'arrêté prescriptions technique du 7 septembre 2009 modifié opposable à tous.



Cet article réglementaire, ci-dessous, reprend de façon précise et très compréhensible, les responsabilités incombant au propriétaire dans la vie de l'installation.



«Art. 15 – Les installations d’assainissement non collectif sont entretenues régulièrement par le propriétaire de l’immeuble et vidangées par des personnes agréées par le préfet selon des modalités fixées par arrêté des ministres chargés de l’intérieur, de la santé, de l’environnement et du logement, de manière à assurer :

- leur bon fonctionnement et leur bon état, notamment celui des dispositifs de ventilation et, dans le cas où la filière le prévoit, des dispositifs de dégraissage ;*
- le bon écoulement et la bonne distribution des eaux usées prétraitées jusqu’au dispositif de traitement ;*
- l’accumulation normale des boues et des flottants et leur évacuation.*

Les installations doivent être vérifiées et entretenues aussi souvent que nécessaire. La périodicité de vidange de la fosse toutes eaux doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues, qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile.

Les installations, les boîtes de branchement et d’inspection doivent être fermées en permanence et accessibles pour assurer leur entretien et leur contrôle.

Les conditions d’entretien sont mentionnées dans le guide d’utilisation prévu à l’article 16.»



Au-delà de l'intention, aller vers une mise en place effective de l'entretien

Si la protection de l'environnement est devenue une évidence pour tous, encore faut-il qu'une fois installée, l'installation d'ANC assure les objectifs qui lui ont été fixés sans dérive.

Pour que l'article 2 soit respecté :

«Art. 2. – Les installations d’assainissement non collectif ne doivent pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes. Elles ne doivent pas présenter de risques pour la santé publique.»

Il est nécessaire que l'installation d'ANC soit suivie, entretenue et maintenue en bon état de marche.



Comment y parvenir ?

1

Tout d'abord en mettant à disposition de tous les acteurs : concepteur, installateur, particulier via le site internet ANC des ministères et les sites de tous les acteurs de l'ANC, tous les éléments nécessaires.

L'information est disponible. Plus elle sera reprise par les différents acteurs et plus ce travail de fond sera productif pour l'appropriation de l'installation par le particulier.

En effet, on retrouve dans le DTU 64.1 annexe A et dans les guides utilisateurs des filières agréées les prescriptions d'entretien et de maintenance ainsi que les produits à ne pas rejeter dans l'installation.

2

Les opérations d'entretien et de maintenance doivent être réalisées par une personne compétente idéalement dans le cadre d'un contrat d'entretien et dans le cas de la vidange par une personne agréée (Arrêté du 7 septembre 2009 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif).

Ce suivi régulier permettra de détecter les dérives qui seront plus faciles à traiter qu'un dysfonctionnement non identifié qui engendrera une intervention lourde et coûteuse.

3

Le particulier devrait être dans l'obligation d'envoyer au SPANC des éléments du carnet d'entretien ou guide d'exploitation à jour (dont justificatifs : Bordereau de suivi de vidange, facture de remplacement d'éléments...) et pourrait se traduire par une simple déclaration sur l'honneur de réalisation de ses opérations suivant le modèle ci-joint.



Modèle de lettre d'accompagnement des éléments du carnet d'entretien ou guide d'exploitation à jour :

Je soussigné Monsieur, Madame...

résidant...

*atteste que l'entretien et la maintenance de mon dispositif de type a été fait
conformément aux prescriptions reprises :*

- dans l'annexe A de la NF DTU 64.1 pour les filières traditionnelles*
- dans le guide d'utilisation pour les filières agréées.*

*Les différentes actions d'entretien, maintenance et vidange sont consignées dans
mon guide d'utilisation au niveau du carnet d'entretien dont vous trouverez copie
ci-jointe.*

*Elles seront mises à disposition du SPANC lors de la visite de contrôle de bon
fonctionnement ou lors d'un contrôle inopiné.*

Fait à

Propriétaire de la filière ANC



Tableau de synthèse des critères techniques et de caractérisation des filières

Grandes familles de filières	Fosse et épandage souterrain dans le sol en place	Fosse et épandage souterrain dans un sol reconstitué	Fosse et filtre à massif de zéolithe	Fosse et massif filtrant compact	
Critères techniques de faisabilité					
Capacité de l'habitation (PP, EH)	toute capacité possible suivant dimensionnement adapté	toute capacité possible suivant dimensionnement adapté et disponibilité des matériaux (sable d'assainissement)	jusqu'à 5 pièces principales puis se référer aux dispositifs agréés	se référer aux avis d'agrément	
Fonctionnement en intermittence					
Emprise au sol	> 100 m ²	à partir de 40 m ²	< 20 m ² – nécessité de compléter la filière par l'évacuation des eaux usées traités	< 20 m ² pour le traitement – nécessité de compléter la filière par l'évacuation des eaux usées traités	
Localisation en zones à usages sensibles	possible hors réglementation locale spécifique	possible hors réglementation locale spécifique		possible suivant l'avis d'agrément et hors réglementation locale spécifique	
Contraintes du sol en place pour le traitement	fortement dépendant de l'aptitude du sol en place	traitement indépendant de l'aptitude du sol en place	traitement indépendant de l'aptitude du sol en place	traitement indépendant de l'aptitude du sol en place	

Source : Guide d'information des usagers sur les installations d'assainissement non collectif, outil d'aide au choix, Ministère de l'Ecologie et Ministère de la Santé, septembre 2012



en fonction des grandes familles de filières

	Massif filtrant planté (avec ou sans fosse)	Micro-station à culture libre	Micro-station à culture fixée	Toilettes sèches + filière pour les eaux ménagères
	se référer aux avis d'agrément	se référer aux avis d'agrément	se référer aux avis d'agrément	toute capacité possible suivant dimensionnement adapté
		non sauf avis contraire sur l'avis d'agrément 	non sauf avis contraire sur l'avis d'agrément 	
	< 100 m ² – nécessité de compléter la filière par l'évacuation des eaux usées traités	< 10 m ² pour le traitement – nécessité de compléter la filière par l'évacuation des eaux usées traités	< 10 m ² pour le traitement – nécessité de compléter la filière par l'évacuation des eaux usées traités	variable suivant la filière de traitement des eaux ménagères choisie – nécessité de disposer d'une zone étanche pour la préparation du compost puis d'une zone d'épandage appropriée
	possible suivant l'avis d'agrément et hors réglementation locale spécifique	possible suivant l'avis d'agrément et hors réglementation locale spécifique	possible suivant l'avis d'agrément et hors réglementation locale spécifique	possible hors réglementation locale spécifique
	traitement indépendant de l'aptitude du sol en place	traitement indépendant de l'aptitude du sol en place	traitement indépendant de l'aptitude du sol en place	variable suivant la filière de traitement des eaux ménagères choisie



Tableau de synthèse des critères techniques et de caractérisation des filières

Grandes familles de filières	Fosse et épandage souterrain dans le sol en place	Fosse et épandage souterrain dans un sol reconstitué	Fosse et filtre à massif de zéolithe	Fosse et massif filtrant compact	
Critères de caractérisation des filières					
Intégration paysagère (présence d'équipements hors boîtes de collecte, répartition, bouclage)	 sauf nécessité de recourir à un tertre	 sauf nécessité de recourir à un tertre			
Consommation électrique	non sauf recours à un poste de relevage 	non sauf recours à un poste de relevage 	non sauf recours à un poste de relevage 	non sauf recours à un poste de relevage 	
Filière à haute technologie nécessitant une maintenance spécifique					
Vidange du compartiment de stockage des boues (% du volume utile du stockage)	50%	50%	50%	50%	
Bruit	non sauf recours à un poste de relevage 	non sauf recours à un poste de relevage 	non sauf recours à un poste de relevage 	non sauf recours à un poste de relevage 	
Système mettant à l'air libre des effluents					
Éligibilité à l'Éco-prêt (hors poste de relevage éventuel)					

Source : Guide d'information des usagers sur les installations d'assainissement non collectif, outil d'aide au choix, Ministère de l'Écologie et Ministère de la Santé, septembre 2012



en fonction des grandes familles de filières (suite)

	Massif filtrant planté (avec ou sans fosse)	Micro-station à culture libre	Micro-station à culture fixée	Toilettes sèches + filière pour les eaux ménagères
	 (présence de végétaux)	 sauf nécessité de recourir à un tertre	 sauf nécessité de recourir à un tertre	variable suivant la filière de traitement des eaux ménagères choisie – NON zone de compostage
non sauf recours à un poste de relevage				variable suivant la filière de traitement des eaux ménagères choisie
				variable suivant la filière de traitement des eaux ménagères choisie
50%		30% sauf avis contraire sur l'avis d'agrément	30% sauf avis contraire sur l'avis d'agrément	variable suivant la filière de traitement des eaux ménagères choisie
non sauf recours à un poste de relevage				variable suivant la filière de traitement des eaux ménagères choisie
peut-être				peut-être 
				 mais possible non prise en charge du traitement des eaux ménagères suivant la filière choisie



« Familles de filières »

1

FOSSE ET ÉPANDAGE SOUTERRAIN DANS LE SOL EN PLACE

Le traitement des eaux usées se fait en 2 étapes : une phase de « prétraitement » et une phase de traitement par le sol.

• Traitement primaire (couramment appelé « prétraitement »)

Il est constitué d'une fosse toutes eaux (anciennement appelée fosse septique). Si nécessaire, elle peut être complétée par un préfiltre et/ou un bac dégraisseur. Une fosse septique toutes eaux est une cuve étanche qui reçoit l'ensemble des eaux usées brutes, c'est à dire les eaux-vannes et les eaux ménagères. Son rôle est de retenir les matières solides et les déchets flottants mais aussi de liquéfier les matières polluantes. Elle est équipée d'une ventilation assurant l'évacuation des gaz de fermentation.

Le préfiltre piège les matières solides non retenues par la fosse. Il est constitué de matériaux filtrants (pouzzolane ou autres). Souvent intégré à la fosse, il est parfois indépendant et placé entre la fosse et l'épandage. Il n'a pas de fonction épuratoire.

Le bac dégraisseur ou bac à graisses retient les matières solides, graisses et huiles contenues dans les eaux de cuisine, de salle de bain, de machines à laver (eaux ménagères). Compte tenu des contraintes d'entretien (nettoyage fréquent nécessaire), il n'est préconisé que dans les cas suivants :

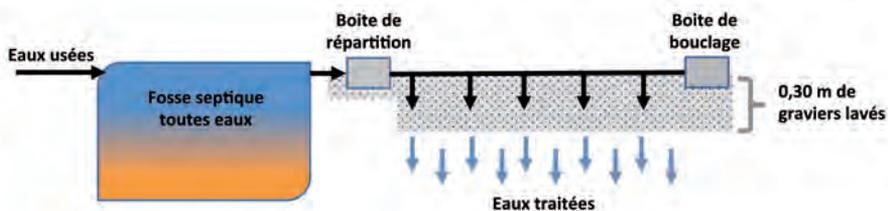
- si la longueur de canalisation entre l'habitation et la fosse est supérieure à 10 m ;
- en cas d'activités spécifiques.

• Traitement secondaire

Un épandage souterrain dans le sol en place est constitué de tuyaux d'épandage rigides (Canalisations dont les perforations sont orientées vers le bas) disposés dans des tranchées ou dans un lit (en cas de terre trop meuble) de faible profondeur remplis de graviers.

• Évacuation

Grâce à ses propriétés, le sol en place est utilisé comme support épurateur du fait des bactéries naturellement présentes et comme moyen d'évacuation des eaux usées traitées.





2

« Familles de filières »

FOSSÉ ET ÉPANDAGE SOUTERRAIN DANS UN SOL RECONSTITUÉ (FILTRE À SABLE)

Plusieurs filières existent selon les cas :

Cas rencontré	Filière adaptée
CAS 1 : le sol naturel a une perméabilité trop importante pour traiter les eaux usées	Lit filtrant vertical non drainé (« Filtre à sable »)
CAS 2 : le sol naturel a une perméabilité insuffisante pour traiter les eaux usées	Filtre à sable vertical drainé
CAS 3 : le sol naturel a une perméabilité insuffisante pour traiter les eaux usées et la parcelle (pente, topographie...) ne permet pas l'implantation d'un filtre à sable vertical drainé (pas assez de pente pour atteindre l'exutoire)	Lit filtrant à flux horizontal

Le traitement des eaux usées se fait en 2 étapes : une phase de « prétraitement » et une phase de traitement.

• Traitement primaire (appelé « prétraitement »)

Le prétraitement est constitué d'une fosse toutes eaux (anciennement appelée fosse septique). Si nécessaire, celle-ci peut être complétée par un préfiltre et/ou un bac dégraisseur.

Une fosse septique toutes eaux est une cuve étanche qui reçoit l'ensemble des eaux usées, c'est-à-dire les eaux vannes et les eaux ménagères. Son rôle est de retenir les matières solides et les déchets flottants mais aussi de liquéfier les matières polluantes. Elle est équipée d'une ventilation assurant l'évacuation des gaz de fermentation.

Le préfiltre piège les matières solides non retenues par la fosse. Il est constitué de matériaux filtrants (pouzzolane ou autres). Souvent intégré à la fosse, il est parfois indépendant et placé entre la fosse et l'épandage. Il n'a pas de fonction épuratoire.

L'éventuel bac dégraisseur ou bac à graisses retient les matières solides, graisses et huiles contenues dans les eaux de cuisine, de salle de bain, de machines à laver (eaux ménagères).

Compte tenu des contraintes d'entretien (nettoyage fréquent nécessaire), il n'est préconisé que dans les cas suivants :

- si la longueur de canalisation entre l'habitation et la fosse est supérieure à 10m ;
- en cas d'activités spécifiques.



• Traitement secondaire

Un filtre à sable vertical est constitué d'un massif de sable siliceux lavé qui remplace le sol naturel. Des tuyaux d'épandage rigides (canalisations dont les perforations sont orientées vers le bas) sont placés dans une couche de graviers qui recouvre le sable répartissant ainsi l'effluent sur le massif. Les eaux usées sont alors traitées par les micro-organismes fixés aux grains de sable.

Dans le cas où la nappe phréatique est trop proche de la surface du sol, le filtre à sable vertical peut être réalisé au-dessus du sol en place sous la forme d'un tertre.

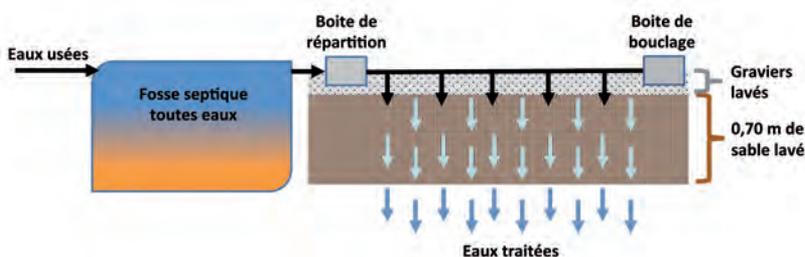
Un lit filtrant à flux horizontal est constitué d'une succession horizontale de matériaux graveleux et sableux. Les eaux usées sont réparties en tête du filtre par un drain rigide enrobé de graviers. Elles transitent ensuite à travers les différentes couches de matériaux de plus en plus fins où elles sont traitées par les micro-organismes, puis elles sont collectées à l'aval par un drain avant d'être rejetées dans le milieu superficiel.

• Évacuation

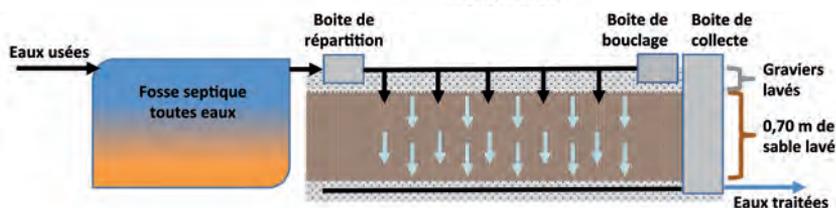
Selon la perméabilité du sol naturel, les eaux traitées sont :

- soit évacuées par infiltration dans le sous-sol ou utilisées pour l'irrigation de végétaux non destinés à la consommation humaine ;
- soit, à défaut et sur étude particulière, évacuées vers le milieu hydraulique superficiel ;
- soit, après avoir constaté l'impossibilité d'avoir recours aux modes d'évacuation précités, après une étude hydrogéologique et autorisation du maire de la commune, évacuées vers un puits d'infiltration.

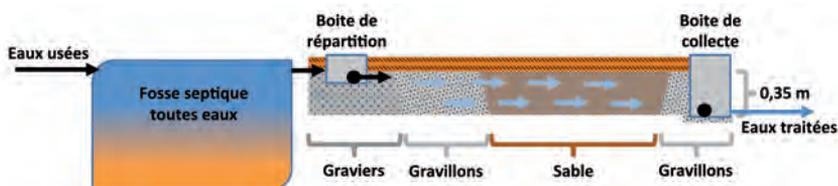
Lit filtrant vertical non drainé



Filtre à sable vertical drainé



Lit filtrant à flux horizontal





3

« Familles de filières »

FOSSE ET MASSIF FILTRANT COMPACT

Ces dispositifs permettent d'assurer le traitement des eaux usées domestiques selon le principe de la culture fixée sur des supports filtrants.

Les massifs filtrants compacts sont des massifs pour lesquels le matériau de filtration accompagnés de son système de distribution et de récupération des eaux usées traitées est mis dans une boîte qui l'isole du sol environnant.

Les massifs filtrants compacts sont des dispositifs de traitement soumis à la procédure d'agrément ministériel.

• Traitement primaire

Le traitement primaire dit « prétraitement » est le plus souvent une fosse septique toutes eaux équipée d'un préfiltre.

• Traitement secondaire

Le massif filtrant (zéolithe, copeaux de coco, laine de roche, sable, etc.) reçoit l'ensemble des eaux usées domestiques prétraitées (effluents septiques). Un système de distribution peut assurer leur répartition sur l'ensemble du média filtrant.

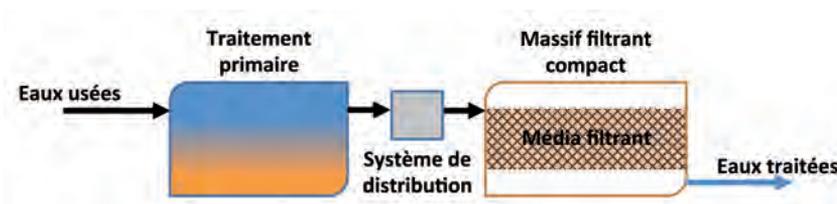
Celui-ci est utilisé comme système épurateur, permettant le développement de l'activité bactérienne. Le traitement secondaire des effluents septiques s'y fait grâce à la percolation de l'eau dans le massif filtrant (rétention de la biomasse produite au sein du massif).

Les eaux usées traitées récupérées en fond de massif filtrant sont ensuite rejetées.

• Évacuation

Selon la perméabilité du sol naturel, les eaux traitées sont :

- soit évacuées par infiltration dans le sous-sol ou utilisées pour l'irrigation de végétaux non destinés à la consommation humaine ;
- soit, à défaut et sur étude particulière, évacuées vers le milieu hydraulique superficiel.





4

« Familles de filières »

MASSIF FILTRANT PLANTÉ (AVEC OU SANS FOSSE)

Ces dispositifs permettent d'assurer le traitement des eaux usées domestiques selon le principe de la culture fixée sur des supports filtrants.

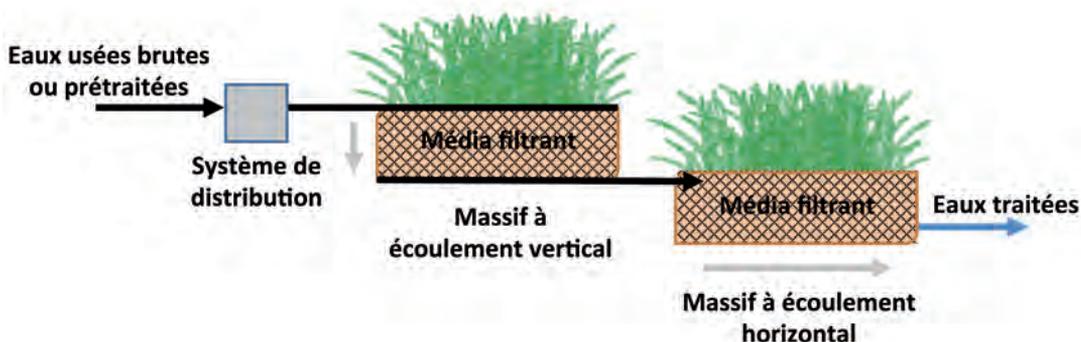
Les massifs filtrants plantés sont constitués d'un ou de plusieurs étages contenant un massif filtrant sur lequel des végétaux sont plantés. Le rôle de ce massif filtrant est prépondérant dans l'épuration et permet le développement du végétal. Le végétal n'a pas de rôle épurateur en tant que tel mais permet la bonne aération du massif filtrant et a un pouvoir décolmatant.

Les massifs filtrants plantés sont soumis à la procédure d'agrément ministériel.

Le traitement des eaux usées brutes ou prétraitées (le plus souvent avec une fosse septique toutes eaux équipée d'un préfiltre), se fait grâce à la succession de deux étages : un premier à écoulement vertical et un second à écoulement horizontal.

Dans le massif à écoulement vertical, constitué d'un ou plusieurs casiers, se produit une filtration mécanique des particules sur le support filtrant avec une dégradation biologique de la pollution par les micro-organismes aérobies (bactéries) qui s'y développent.

Le massif à écoulement horizontal fonctionne, avec des mécanismes épuratoires aérobies (avec oxygène) et anaérobies (sans oxygène). Les eaux usées traitées récupérées en fond de massif filtrant sont ensuite rejetées.





5

« Familles de filières »

MICRO-STATION À CULTURE LIBRE

Ces dispositifs permettent d'assurer le traitement des eaux usées domestiques selon le principe de la dégradation aérobie (avec oxygène) de la pollution par des micro-organismes (bactéries) en culture libre.

Les micro-stations fonctionnent grâce à une oxygénation forcée qui permet un fort développement de bactéries aérobies (ou biomasse) qui dégradent les matières polluantes. Un système d'aération (surpresseur, compresseur, turbine, etc.) permet l'oxygénation et la mise en suspension de la biomasse dans les eaux à traiter. Les micro-stations à culture libre de type boues activées sont des dispositifs de traitement soumis à la procédure d'agrément ministériel.

Les micro-stations à culture libre de type boues activées fonctionnent avec de l'énergie, selon un schéma commun qui comprend dans la grande majorité des cas, trois phases (dans une ou plusieurs cuves) :

• Traitement primaire

Le traitement primaire, appelé « prétraitement » ou « décanteur primaire » assure la séparation des phases (solides et flottantes) des eaux usées domestiques brutes pour délivrer un effluent (liquéfié) adapté au traitement secondaire placé en aval. Cette cuve ou compartiment peut également assurer le stockage des boues en excès extraites depuis le clarificateur. Cette phase de traitement est présente dans la majorité des systèmes à culture libre de type boues activées ou parfois combinée avec la phase de traitement secondaire.

• Traitement secondaire

Le traitement secondaire, appelé « réacteur biologique » est réalisé dans une seconde cuve ou un deuxième compartiment. Les eaux usées prétraitées ou décantées sont aérées par un générateur d'air assurant également le brassage du volume concerné. La mise en contact des bactéries épuratrices en suspension dans l'eau, de l'oxygène dissous apporté et de l'effluent à traiter permet l'abattement de la pollution. Cette dégradation génère notamment de l'eau, des gaz et des boues.

La séparation des boues produites par le traitement secondaire de l'eau usée traitée est réalisée dans un compartiment ou une cuve spécifique appelée clarificateur ou décanteur secondaire. Ces boues accumulées dans le clarificateur sont généralement recirculées vers le réacteur biologique. L'excès de boues produites est extrait pour être stockés dans le prétraitement ou décanteur primaire avec les boues primaires. Cette extraction permet d'éviter la surcharge du réacteur biologique et le relargage de matières en suspension (boues) vers le milieu naturel. Les eaux usées traitées sont ensuite rejetées.



Dans le cas des micro-stations de type SBR (Sequencing Batch Reactor/Réacteur Biologique Séquentiel), la réaction biologique et la clarification se font dans un même compartiment par le biais d'une succession de phases de traitement répétées.

- **Évacuation**

Selon la perméabilité du sol naturel, les eaux traitées sont :

- soit évacuées par infiltration dans le sous-sol ou utilisées pour l'irrigation de végétaux non destinés à la consommation humaine ;
- soit, à défaut et sur étude particulière, évacuées vers le milieu hydraulique superficiel.

6

« Familles de filières »

MICRO-STATION À CULTURE FIXÉE

Ces dispositifs permettent d'assurer le traitement des eaux usées domestiques selon le principe de la dégradation aérobie de la pollution par des micro-organismes en culture fixée.

Les micro-stations fonctionnent grâce à une oxygénation forcée qui permet un fort développement de bactéries aérobies (ou biomasse) qui vont dégrader les matières polluantes. Un système d'aération (surpresseur, compresseur, turbine, etc.) permet l'oxygénation de la biomasse et les supports favorisent le développement de cette dernière dans les eaux à traiter.

Ce sont des dispositifs de traitement soumis à la procédure d'agrément ministériel.

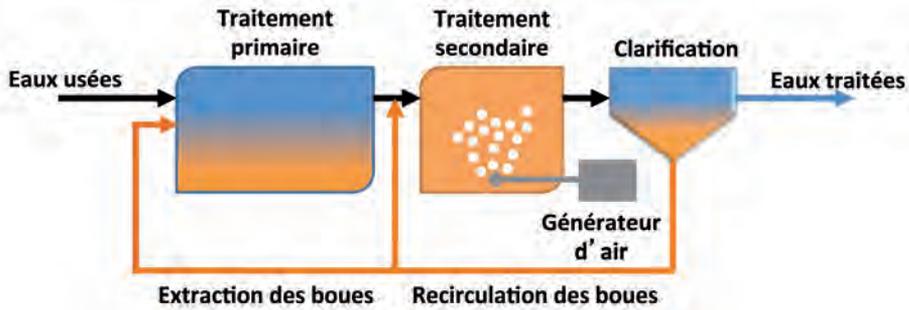
Les micro-stations à culture fixée fonctionnent avec de l'énergie, selon un schéma commun qui comprend dans la grande majorité des cas, trois phases (dans une ou plusieurs cuves) :

- **Traitement primaire**

Le traitement primaire, appelé « prétraitement » ou « décanteur primaire » assure la séparation des phases (solides et flottants) des eaux usées domestiques brutes pour délivrer un effluent adapté au traitement secondaire placé en aval. Cette cuve ou compartiment peut également assurer le stockage des boues en excès extraites depuis le clarificateur.

- **Traitement secondaire**

Le traitement secondaire, appelé « réacteur biologique » est réalisé dans une seconde cuve ou un deuxième compartiment. Les eaux usées prétraitées sont



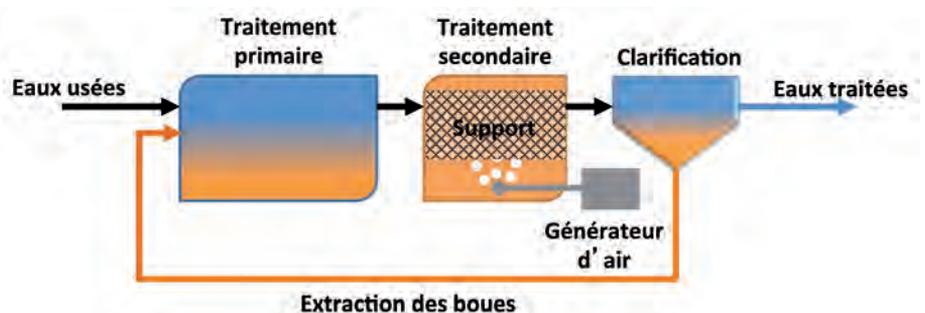
aérées par un générateur d'air. La mise en contact des bactéries épuratrices (biomasse) fixées sur les supports avec de l'oxygène dissous et avec l'effluent à traiter permet l'abattement de la pollution. Cette dégradation génère notamment de l'eau, des gaz et des boues.

La clarification est réalisée dans un compartiment ou cuve spécifique appelé clarificateur ou décanteur secondaire. Les boues en excès sont extraites vers le traitement primaire pour y être stockées avec les boues primaires. Cette extraction des boues permet d'éviter le relargage de matières en suspension (boues) vers le milieu naturel. Les eaux usées traitées sont ensuite rejetées.

• Évacuation

Selon la perméabilité du sol naturel, les eaux traitées sont :

- soit évacuées par infiltration dans le sous-sol ou utilisées pour l'irrigation de végétaux non destinés à la consommation humaine ;
- soit, à défaut et sur étude particulière, évacuées vers le milieu hydraulique superficiel.





Les commissions

Communication et relations institutionnelles

ANIMATEUR

Anthony BOREL

MEMBRES

Laurent ASTAIX
Pascal BOMBARDERI
Philippe CRINON
Christian JACOB
François LE LAN
Gwenael LE VIOL
Louis de MENTQUE
Philippe REYMOND
Hubert WILLIG

RÔLE ET FONCTION

La Commission Communication et Relations Institutionnelles est à l'interface des différents travaux du Syndicat, elle définit les différents outils de communication à disposition que sont : la publicité, l'identité visuelle, l'édition – guide de l'ANC, le web – www.ifaa.fr, les relations presse – interviews, opinions, et l'événementiel – Assises de l'ANC, Carrefour des Gestions Locales de l'Eau, Pollutec...

Elle a également pour mission, dans un cadre défini par le conseil d'administration, la défense des intérêts et des valeurs de la profession auprès de l'ensemble des acteurs publics et privés de l'assainissement non collectif.

Conjoncture et métiers

ANIMATEUR

Louis DE MENTQUE

MEMBRES

Pascal BOMBARDERI
Philippe CRINON
Christian LACOUR
Hakim KALILI
Philippe REYMOND
Hubert WILLIG

RÔLE ET FONCTION

La Commission est au cœur du marché et s'appuie sur une enquête de conjoncture annuelle auprès des adhérents et des sources d'informations stratégiques (Données construction de logements du Ministère de l'Ecologie et données de suivi de l'Eco-PTZ). Son rôle consiste à condenser et structurer un certain nombre d'indicateurs pour une veille et prospective : marchés, conjoncture.

Elle produit des statistiques, des points de conjoncture et des tendances au travers d'une note de conjoncture trimestrielle. L'objectif de cette démarche est de caractériser le poids économique du secteur de l'ANC aussi bien en termes d'emplois que de chiffre d'affaires pour les différents intervenants du métier.

Elle a également pour mission d'identifier, de qualifier et de promouvoir les compétences et responsabilités des différents professionnels au cœur de l'ANC.



LES MÉTIERS DE L'ANC

compétences et responsabilités



INDUSTRIELS

- Fabriquer des produits répondant aux différentes exigences (réglementaires et normatives).
- Concevoir des produits répondant aux enjeux environnementaux de demain.



CONCEPTEURS

- Informer et conseiller l'utilisateur sur les avantages et contraintes des différentes filières d'assainissement non collectif.
- Analyser les contraintes et exigences de l'utilisateur et proposer des solutions techniques adaptées dans le respect de la réglementation



INSTALLATEURS

- Maîtriser les règles de l'art de mise en œuvre du produit d'assainissement choisi par l'utilisateur.
- Informer l'utilisateur sur les règles de fonctionnement et de pérennité de l'installation.



SOCIÉTÉS DE SERVICE

- Maîtriser les conditions d'utilisation de l'installation en vue de conseiller l'utilisateur sur les opérations d'entretien et de maintenance à réaliser.
- Réaliser les opérations d'entretien et de maintenance conformément aux prescriptions du fabricant pour assurer la pérennité de l'installation.



Technique, produits et services

ANIMATEUR

Luc LARY

MEMBRES

Grégory BIRON

Anthony BOREL

Jean-Luc DUCOURTIL

Christian EMMANUEL

Mélanie GLEMOT

Roger LACASSE

François LEQUIEN

Philippe REYMOND

Yoann ROUE

Adrien SIG

Marc SENDELIN

RÔLE ET FONCTION

La Commission Technique s'investit dans les groupes de travail normatif (Français et Européen), réglementaire et dans les processus de concertation avec d'autres syndicats professionnels.

Elle établit des propositions, qu'elle soumet au conseil d'administration, afin de dégager des positionnements forts sur les sujets cruciaux de notre métier.

Elle les présente et les défend dans les commissions, les salons professionnels et la presse spécialisée.

Les membres de la Commission Technique de l'IFAA participent à de nombreux groupes de travail nationaux et internationaux pour faire connaître et reconnaître les savoirs et le savoir-faire des professionnels de l'ANC.

L'IFAA contribue à la mise en place d'une démarche de pérennisation de l'assainissement non collectif au travers de produits bien conçus (volume minimum), de professionnels compétents (conception, installation, entretien) et d'un suivi des installations (entretien obligatoire et suivi in situ).

GT RÉGLEMENTATION

L'IFAA participe activement à la révision de la réglementation technique notamment en défendant la notion de **volume minimum** et **l'obligation d'entretien**.

GT PROCÉDURE D'AGRÉMENT

L'IFAA participe à la mise en place d'outils de référence pour l'agrément des dispositifs :

- **Référentiel de procédure,**
- **Moteur de recherche des produits agréés,**
- **Traçabilité de l'information.**

GT INFORMATION AUX USAGERS

L'IFAA a contribué à la rédaction du guide d'information des usagers (**Schémas des filières**).

GT FORMATION DES INSTALLATEURS ET CONCEPTEURS

L'IFAA anime et participe à la mise en place d'une démarche de valorisation de la connaissance et du savoir-faire des professionnels de l'ANC (**Rédaction du cahier des charges de la formation des installateurs**).

GT SUIVI IN SITU

L'IFAA participe à la mise en œuvre d'une démarche de suivi *in situ* nationale transparente pour tous.



Implication de l'IFAA dans les différents travaux liés à la réglementation et la normalisation



COMMUNICATION



- Communication avec la presse spécialisée
- Intervention lors d'événements :
Assises de l'ANC,
Formation Technicités,
Matinales CERIB.

NORMALISATION



Commission Assainissement P16E

- L'IFAA participe à la rédaction et révision de la norme NF DTU 64.1 concernant les règles de l'art de la mise en œuvre des filières dites traditionnelles (GET1).
- L'IFAA participe à la rédaction de normes sur les bonnes pratiques professionnelles en matière :

**Infiltration (GE4),
Conception (GE5),
Entretien (GE6).**



Comité Technique TC165

- L'IFAA anime et participe à la rédaction et révision de la série de normes européennes EN 12566 concernant les exigences à respecter pour le marquage CE des produits en ANC (**WG41**).
- L'IFAA participe à la rédaction du projet de norme européenne sur l'utilisation des eaux grises (**WG50**).



MEMBRES

Christian EMMANUEL

Patrick REGNIER

Philippe REYMOND

Hubert WILLIG

RÔLE ET FONCTION

Pour veiller au respect des engagements de la Charte de déontologie professionnelle des industriels de l'IFAA, depuis 2014, une Commission de Bonnes Pratiques Professionnelles est instituée au sein de l'IFAA.

Elle a pour missions :

- Veiller au respect des dispositions selon la Charte de déontologie, dans la lettre et dans l'esprit,
- Etudier les éventuels litiges relatifs au manquement à l'éthique syndicale,
- Entendre les explications de la ou des entreprises concernées,
- S'efforcer de concilier les points de vue et de veiller au respect du contradictoire dans les débats,
- Demander, si nécessaire, une instruction complémentaire en faisant appel, éventuellement, à des experts extérieurs.

La Commission soumet ses conclusions au Conseil d'Administration qui, si justification il y a, appliquera les mesures ou sanctions prévues.



L'IFAA, DES VALEURS POUR L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS POUR UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PÉRENNE ET PERFORMANT

L'ANC, solution technique et pérenne du traitement des eaux usées à la parcelle, est une composante significative dans la préservation de l'environnement et de la protection sanitaire.

En effet s'il apparaît évident aujourd'hui que le traitement des problématiques au plus près de sa source, nous pensons notamment au tri sélectif des déchets, à la mise en valeur de déchets biodégradables via un composteur et plus récemment la gestion des eaux pluviales par infiltration ou rejet calibré, est à la fois un gage d'efficacité et de responsabilisation des administrés, il n'en reste pas moins vrai que l'ANC a aujourd'hui un déficit d'image certain.

On entend très souvent la phrase bateau « L'ANC n'est pas une priorité au vu de la masse de pollution disséminée qu'elle représente ». Mais c'est tout le contraire qui devrait être dit : c'est parce que l'ANC permet d'éviter la concentration des flux de pollution et la mise en œuvre de réseaux de collecte et de stations aussi coûteux qu'inopérant à moyen terme, qu'il est une chance et dont la valorisation devrait être l'affaire de tous.

L'assainissement non collectif existe depuis la nuit des temps mais sa professionnalisation a commencée dès 1974 par la création du syndicat SNPEAI (Syndicat National des Producteurs d'Équipements d'Assainissement Individuel) regroupant les fabricants. En 1995, le syndicat changeait de nom pour s'appeler l'IFAA (Industriels Français de l'Assainissement Autonome), la révision de ces statuts a permis de s'adapter aux évolutions du marché et plus particulièrement en juillet 2014 avec la création de 3 collèges (Bureaux d'études, Installateurs, Sociétés de services) permettant d'animer l'ensemble de la filière professionnelle ANC.

LES GRANDES ORIENTATIONS DE L'IFAA

- 1 – Contribuer à l'amélioration de la qualité et de la pérennité des systèmes d'Assainissement Non Collectif,
- 2 – Être connu et reconnu comme étant le Syndicat de référence de l'ensemble des professionnels de l'Assainissement Non Collectif,
- 3 – Être moteur du développement de l'ensemble de la filière professionnelle.

POUR CE FAIRE, CE QUE NOUS SOUHAITONS

L'évolution de la réglementation est souhaitable pour engager une démarche de qualité avec plusieurs obligations :

- Étude à la parcelle
- Installateur qualifié



- Contrat d'entretien et de maintenance
- Traçabilité des boues
- Infiltration des eaux usées traitées (dimensionnement)
- L'élaboration d'un Label de qualité pour les produits (usine et in situ)
- L'évolution de la normalisation (Marquage CE)
- La mise en place d'un réel suivi des agréments
- La mise en place d'une Charte de qualité des acteurs de l'ANC

CELA SE TRADUIT PAR DES ENGAGEMENTS ET DES ACTIONS DE CHACUN DES ACTEURS

- Pour les industriels, par des produits adaptés et de qualité. Ce point rejoint la notion de volume minimum essentielle pour l'adéquation du produit au fonctionnement d'une famille et acceptabilité des opérations d'entretien et de maintenance. Les industriels s'engagent également à la mise en place d'un service de proximité pour le contrat d'entretien obligatoire et la mise en place du suivi *in situ*.
- Pour les bureaux d'études, par une généralisation de l'étude à la parcelle permettant l'adéquation des solutions possibles proposées à la maîtrise d'ouvrage. Cela passe par la mise en place d'une spécialisation de bureaux d'études locaux en ANC, pour une généralisation de l'étude à la parcelle (cahier des charges uniformes).
- Pour les installateurs, par une professionnalisation de spécialistes de l'ANC. Cela se traduit par des entreprises locales spécialisées à l'ANC avec formation continue : proximité, entretien possible.
- Pour les sociétés de service, par spécialisation de sociétés locales en ANC avec formation continue : proximité, cahier des charges.

CETTE PROFESSIONNALISATION PERMETTRAIT UNE DYNAMISATION DE LA RÉHABILITATION AVEC UN IMPACT POSITIF SUR L'EMPLOI

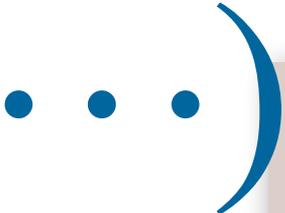
Pour atteindre un rythme de renouvellement du parc d'assainissement non collectif de 240 000 unités par an, sur la base d'une durée de vie moyenne de 20 ans pour chaque installation il est nécessaire de multiplier par 5 les efforts actuels. Le différentiel de 200 000 unités permettrait de créer durablement :

- 500 emplois industriels ou commerciaux (1 pour 400 systèmes)
- 6 000 emplois chez les installateurs (sur la base d'une équipe de 3 personnes (2 chantiers et 1 administratif/devis/étude) qui installe un assainissement en 2 jours et de 200 jours travaillés par an)
- 650 emplois dans les bureaux d'études (sur la base de 300 études par an et par personne)
- 500 emplois dans les collectivités (sur la base de 2 contrôles par jour par personne)

Soit plus de 7 500 emplois directs supplémentaires, environ +40% d'emploi.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IFAA 2014-2017



BUREAU

Hubert WILLIG, Président (Sotralentz-Habitat)

Christian EMMANUEL, Trésorier (Premier Tech Aqua France)

Laurent ASTAIX, Vice-président (Bonna Sabla)

Louis DE MENTQUE, Vice-président (Bionest)

ADMINISTRATEURS

Pascal BOMBARDIERI (Stoc Environnement)

Anthony BOREL (Eloy Water France)

Philippe CRINON (Simop)

Luc LARY (Sebico)

François LE LAN (Tricel)

Patrick REGNIER (Cultisol)

Philippe REYMOND (Stradal)

Thierry ROHOU (Thébault)



Fiche adhérent

BIONEST
Assainissement des eaux usées^{NC}

BIONEST

Siège social	Villeneuve-lès-Bouloc (France)
tél.	05 61 70 62 91
fax	05 61 70 66 03
e-mail	contact@bionest-tech.com
Site internet	http://www.bionest-tech.com/FR-fr/accueil.html
Représentant au syndicat	Louis de Mentque – Directeur Général et Vice-Président de l'IFAA ldementque@bionest-tech.com – 05 61 70 62 91

Bionest France SAS est une entreprise française spécialisée dans l'assainissement des eaux usées. Elle conçoit, fabrique, commercialise et entretient ses micro-stations d'épuration qui reposent sur le principe de culture fixée immergée.

Animateur de la Commission communication et relations institutionnelles :

Louis de Mentque – Directeur Général
ldementque@bionest-tech.com – 05 61 70 62 91

Représentant à la Commission conjoncture et métiers :

ldementque@bionest-tech.com – 05 61 70 62 91

Représentant à la Commission technique (produits et services) :

François Lequien – Responsable technique
flequien@bionest-tech.com – 05 61 70 62 91

PRODUITS ET SERVICES

Filières agréés :

- Microstations à culture fixée de 5 à 400 EH

Services :

Les techniciens, salariés de l'entreprise, équipés de matériel d'échantillonnage et de dépannage, assurent l'entretien et la maintenance des installations Bionest sur tout le territoire.



Louis de Mentque



François Lequien





BONNA SABLA

Siège social	31, place ronde - Quartier Valmy - 92986 Paris La Défense Cedex
tél.	01 46 53 24 00
fax	01 46 53 24 11
e-mail	bonnasabla@bonnasabla.com
Site internet	www.bonnasabla.com
Représentant au syndicat	Laurent Astaix – Vice président l.astaix@bonnasabla.com – 01 46 53 24 00

Filiale du groupe CONSOLIS, BONNA SABLA, leader français des solutions en béton préfabriqué, intervient dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics. Bonna Sabla propose une large gamme de solutions pour l'assainissement non-collectif : fosses septiques toutes eaux, Bacs à graisses, boîtes de répartition et de bouclage, microstations d'épuration, STEP plantés de roseaux...

Représentant à la Commission communication et relations institutionnelles :

Laurent Astaix – l.astaix@bonnasabla.com – 01 46 53 24 00

Représentant à la Commission conjoncture et métiers :

Laurent Astaix – l.astaix@bonnasabla.com – 01 46 53 24 00

Représentant à la Commission technique (Produits et services) :

Laurent Astaix – l.astaix@bonnasabla.com – 01 46 53 24 00

PRODUITS ET SERVICES

Filières traditionnelles :

- Fosses septiques toutes eaux de 1 à 25 m³
- Accessoires

Filières agréés :

- Microstations à culture fixée de 4-8 EH à 500 EH

Services :

BONNA SABLA est à même de vous proposer des prestations de services, grâce à son partenaire ASSISTEAUX :

- Mise en service de l'installation
- Contrat d'entretien personnalisé
- Maintenance / SAV de l'installation

Laurent Astaix





Fiche adhérent



CABY ET CIE

Siège social	34 rue Brûlée 59158 Thun-Saint-Amand
tél.	03 27 26 92 15
fax	03 27 26 85 49
e-mail	caby.beton@wanadoo.fr
Site internet	www.caby-beton.com
Représentant au syndicat	André Caby

Caby et Cie est une société familiale existant depuis les années 1930, située au nord de la France, axée sur la fabrication de produits béton dans les normes CE.

Les citernes de 600 L à 15000 L, fosses septiques de 1000 L à 12000 L, décanteurs, épurateurs sont fabriqués dans nos ateliers spécialisés depuis plus de 70 ans, distribués, depuis de nombreuses années dans toute la France et la Belgique.

Nous réalisons aussi des clôtures et barrières.

PRODUITS ET SERVICES

Filières traditionnelles :

- Fosses septiques toutes eaux de 3 à 12 m³
- Accessoires



Fiche adhérent



DBO EXPERT

Siège social	La Croix Rouge
tél.	02 99 62 54 95
fax	02 99 62 54 83
e-mail	contact@dboexpert-france.fr
Site internet	www.dboexpert-france.fr
Représentant au syndicat	Rodolphe Godet

La société DBO Expert France distribue et commercialise de manière exclusive le système de traitement des eaux usées Enviro))Septic sur l'ensemble de la France grâce à son réseau de négoce de matériaux spécialisés.

Représentant à la Commission communication et relations institutionnelles :

Rodolphe Godet

Représentant à la Commission conjoncture et métiers :

Rodolphe Godet

Représentant à la Commission des bonnes pratiques professionnelles :

Rodolphe Godet

Représentant à la Commission technique (produits et services) :

Mélanie Glemot

PRODUITS ET SERVICES

Filières traditionnelles :

Accessoires

Filières agréés :

filtres compacts de 5 à 20 EH





Fiche adhérent



ELOY WATER

Siège social	29 Grande rue - 59100 Roubaix
tél.	+33 1 80 96 38 40 Permanence téléphonique du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00.
fax	+32 4 382 44 01
e-mail	info@eloywater.fr
Site internet	www.eloywater.fr
Représentant au syndicat	Anthony Borel – Directeur Technique France a.borel@eloywater.com - +33 6 87 41 31 05

Active depuis 1965, la société Eloy Water conçoit et fabrique des solutions pour l'assainissement des eaux usées des particuliers et des collectivités (jusque 2 000 EH). Elle propose une gamme complète de micro stations et de filtres compacts mais également diverses solutions pour l'assainissement semi-collectif. La distribution exclusive de ses produits est confiée à ses concessionnaires spécialisés, offrant un accompagnement technique et professionnel. L'entretien est assuré par un réseau national d'Opérateurs Certifiés, formés et outillés par Eloy Water.



Représentant à la Commission communication et relations institutionnelles :

Anthony Borel – Directeur Technique France
a.borel@eloywater.com – +33 6 87 41 31 05

Représentant à la Commission conjoncture et métiers :

Nicolas Schroeder – Directeur Commercial France
n.schroeder@eloywater.com – +33 6 58 64 12 14

Représentant à la Commission technique (produits et services) :

Anthony Borel – Directeur Technique France
a.borel@eloywater.com – +33 6 87 41 31 05

PRODUITS ET SERVICES

Filières agréés :

- filtres compacts de 5 à 20 EH
- Microstations à culture fixée de 4 à 20 EH

Services :

- 7 concessionnaires assurant un accompagnement technique et professionnel – 1 réseau d'Opérateurs Certifiés assurant le SAV et l'entretien – Livraison partout en France.
- Bureau d'Étude et Gestion de projet (aide à la conception pour les projets d'assainissement semi-collectif).

Anthony Borel



Nicolas Schroeder





Fiche adhérent



FLEXIRUB

Siège social	Parc d'Activités Le Châtelet – 3 rue du Châtelet 35310 Saint-Thurial
tél.	02 99 85 41 41
fax	02 99 85 41 42
e-mail	info@flexirub.com
Site internet	www.flexirub.com
Représentant au syndicat	Patrick Regnier – Président – patrick.regnier@flexirub.com

FLEXIRUB est fabricant de structures souples à base de membranes élastomères pour le BTP, l'industrie et l'environnement :

- BTP : étanchéité des toitures plates, des façades et des fondations, assainissement non collectif
- Environnement : réservoirs de stockage, bassins techniques et décoratifs, bassins enterrés
- Industrie : biogaz, pièces d'étanchéité sur demande



Représentant à la Commission communication et relations institutionnelles :

Patrick Regnier, Président
patrick.regnier@flexirub.com, 02 99 85 41 41

Représentant à la Commission des bonnes pratiques professionnelles :

patrick.regnier@flexirub.com, 02 99 85 41 41

Représentant à la Commission technique (produits et services) :

Yoann Roué, Directeur Technique et Recherche et Développement,
yoann.roue@flexirub.com – 02 99 85 41 41

PRODUITS ET SERVICES

Filières traditionnelles :

- Accessoires

Filières agréés :

- filtres plantés de 5 à 20 EH



Yoann Roué

Patrick Régnier





Fiche adhérent



L'ASSAINISSEMENT AUTONOME SARL

Siège social	13, rue de Luyot – 59113 Seclin
tél.	03 66 48 00 01
fax	03 20 32 91 43
e-mail	n.drieux@a-autonome.fr
Site internet	www.a-autonome.fr
Représentant au syndicat	Nicolas Drieux

L'Assainissement Autonome SARL conçoit, développe, fabrique et commercialise, depuis plus de 15 ans, différents procédés dans le domaine de l'assainissement non collectif et semi collectif.

Les filières COMPACT'O® ST et ST2 sont des dispositifs de filtration compacts multicouches à cultures fixées biologiques sur laine de roche, de capacité de 1 à 50 EH.

Les filières FLUIDIFIX® sont des systèmes de traitement d'eaux usées basés sur le principe du lit fluidisé pour le traitement des eaux usées, de capacité de 1 à 50 EH.

Les postes de relevage LIFT'O® préfabriqués permettent de relevage des eaux prétraités et traités.

Représentant à la Commission communication et relations institutionnelles :

Nicolas Drieux – n.drieux@a-autonome.fr

Représentant à la Commission conjoncture et métiers :

Nicolas Drieux – n.drieux@a-autonome.fr

Représentant à la Commission technique (produits et services) :

Laurent Jeanne – l.jeanne@a-autonome.fr

PRODUITS ET SERVICES

Filières traditionnelles :

- Fosses septiques toutes eaux de 3 à 5 m³
- Accessoires

Filières agréés :

- filtres compacts de 1 à 16 EH : Compact'o

Filières marquées CE (capacité supérieure à 20 EH) :

- Microstations à culture fixée de 20 à 50 EH : Fluidifix

Services :

Exploitation et entretien de filières d'assainissement non collectif et semi-collectif.



Fiche adhérent



PREMIER TECH AQUA

Siège social	Zone Artisanale de Doslet – 35430 Châteauneuf d’Ille et Vilaine
tél.	02 99 58 45 55
fax	02 99 58 37 66
e-mail	ptaf@premiertech.com
Site internet	www.premiertechaqua.com
Représentant au syndicat	Christian Emmanuel, directeur IR&D et services techniques emmc3@premiertech.com – 02 99 58 45 55

En France, Premier Tech Aqua est le leader du marché de l’assainissement non collectif agréé, du stockage et de la récupération des eaux de pluie, des stations de relevage ainsi que du service d’entretien. Elle apporte aux professionnels de l’eau les solutions les plus innovantes, performantes et durables de l’industrie.

Représentant à la Commission communication et relations institutionnelles :

Gwenaël Le Viol, directeur Marketing
levg6@premiertech.com – 02 99 58 45 55

Représentant à la Commission conjoncture et métiers :

Hakim Khalili, Responsable petit collectif et projets spéciaux
khah@premiertech.com – 02 51 85 00 36

Représentant à la Commission des bonnes pratiques professionnelles :

Christian Emmanuel, directeur IR&D et services techniques
emmc3@premiertech.com – 02 99 58 45 55

Représentant à la Commission technique (produits et services) :

Roger Lacasse, vice-président recherche & développement
lacr@premiertech.com – 02 99 58 45 55

PRODUITS ET SERVICES

Filières traditionnelles :

- Fosses septiques toutes eaux de 3 à 60 m³
- Accessoires

Filières agréés :

- filtres compacts de 4 à 20 EH
- Microstations à culture libre de 5, 6 et 10 EH

Services :

Premier Tech Aqua propose la mise en service des installations filtres coco afin de vérifier leur bon fonctionnement et activer la garantie de 10 ans sur les performances du milieu filtrants. Elle propose également l’entretien de ces installations pour en conserver les performances pendant les 10 ans de garantie.



Gwenaël Le Viol



Christian Emmanuel



Roger Lacasse





PROCAP

Siège social	zone artisanale de Pelletier 97232 Lamentin - Martinique
tél.	05 96 57 10 23
fax	05 96 51 53 07
e-mail	nicolas.fina@caiali.fr
Site internet	www.procap.fr
Représentant au syndicat	Patrick Lanès

Spécialiste industriel du roto-moulage de corps creux en polyéthylène, Procap assure la production à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Guyane, d'une large gamme, conforme aux normes européennes : fosses septiques, stations d'épuration, poste de relevage, citernes à eau et regards. Procap a opté pour une commercialisation de ses produits à travers un réseau de revendeurs. Parmi la gamme de systèmes d'assainissement proposée, la filière de traitement utilisant des fragments de coco ou Ecoflo, présente des qualités épuratoires très satisfaisantes et répond par ses caractéristiques aux spécificités de nos territoires. Procap fait régulièrement évoluer ses produits en leur apportant des améliorations techniques et s'attache à fournir aux distributeurs une fabrication de qualité répondant à un cahier des charges strict.

Représentant à la Commission communication et relations institutionnelles :

Patrick Lanes – planes@caiali.fr – 05 96 57 10 23

PRODUITS ET SERVICES

Filières traditionnelles :

- Fosses septiques toutes eaux de 3 à 60 m³
- Accessoires

Filières agréés :

- filtres compacts de 4 à 20 EH

Services :

Procap propose des contrats d'entretien pour ses filières à base de copeaux de coco (Ecoflo) pour en conserver les performances pendant les 10 ans de garantie de bon fonctionnement du milieu filtrant. L'entreprise dispose également de techniciens et d'équipements techniques, lui permettant d'assurer un SAV de qualité.

Procap peut réaliser des filières d'assainissement de grandes capacités à la demande, dans des délais déterminés en fonction des spécifications demandées.



Fiche adhérent

SEBICO

Siège social	36/40 rue Jean Allemane 93430 Villetaneuse
tél.	01 49 71 85 01
fax	01 49 71 85 19
e-mail	info@sebico.com
Site internet	www.sebico.com
Représentant au syndicat	Luc Lary – Chef Produits Traitement des Eaux llary@sebico.com – 06 14 49 08 85

Fort de son expérience et de ses compétences industrielles, techniques et commerciales, Sebico propose une large gamme de solutions techniques et innovantes pour l'assainissement non collectif :

- Filières traditionnelles : Fosses toutes eaux et produits périphériques, Postes de relevage : eaux claires et eaux usées
- Filières agréées : Station Septodiffuseur agrément 2011-015, Microstation Aquameris agrément 2012-030 et 2014-020

Représentant à la Commission communication et relations institutionnelles :

Fabrice Mouton
fmouton@sebico.com – 01 49 71 85 11

Représentant à la Commission conjoncture et métiers :

Christian Lacour – clacour@sebico.com – 01 34 17 82 10

Représentant à la Commission technique (produits et services) :

Luc Lary – Chef Produits Traitement des Eaux
llary@sebico.com – 06 14 49 08 85

PRODUITS ET SERVICES

Filières traditionnelles :

- Fosses septiques toutes eaux de 2 à 70 m³
- Accessoires

Filières agréés :

- filtres compacts de 2 à 20 EH
- Microstations à culture fixée de 4 à 10 EH

Services :

- Études et Devis
- Service Après Vente
- Formation, Mise en service
- Maintenance



Christian Lacour

Fabrice Mouton

Luc Lary





Fiche adhérent



Redonnons le meilleur à la terre

SIMOP

Siège social	10 rue de Richedoux – 50480 Sainte-Mère-Église
tél.	02 33 95 88 00
fax	02 33 21 50 75
e-mail	simop@simop.fr
Site internet	www.simop.fr
Représentant au syndicat	Philippe Crinon – 02 33 95 88 00 – philippe-crinon@simop.fr

Société créée en 1975, membre fondateur de l'IFAA, SIMOP est spécialisée dans la conception, fabrication et distribution de produits de traitement de l'eau. Elle propose une gamme complète, filières traditionnelles, agréées, filtres à massif de zéolite, accessoires.

Représentant à la Commission communication et relations institutionnelles :

Philippe Crinon – 02 33 95 88 00 – philippe-crinon@simop.fr

Représentant à la Commission conjoncture et métiers :

Philippe Crinon – 02 33 95 88 00 – philippe-crinon@simop.fr

Représentant à la Commission technique (produits et services) :

Adrien Sig – 02 33 95 88 00 – asig@fzf.fr

PRODUITS ET SERVICES

Filières traditionnelles :

- Fosses septiques toutes eaux de 3 à 60 m³
- Filtre à massif de zéolite 5EH.
- Stations d'épuration de 20 à 1000 m³.
Décauteurs digesteurs de 8 à 60 m³.
- Accessoires – postes de relevage eaux claires et usées.
Chasses à auget.
- Prétraitement graisses. Bacs à graisse.

Filières agréés :

- filtres compacts de 5 à 20 EH
- Microstations à culture fixée de 6 à 12 EH

Services :

Assistance gratuite à la mise en service sur chantier.
Contrats d'entretien avec couverture nationale grâce à notre partenaire ASSISTEAUX.



Philippe Crinon

Adrien Sig





Fiche adhérent



SOTRALENTZ
HABITAT

SOTRALENTZ

Siège social	Sotralentz Habitat
tél.	+33 6 08 80 26 36
e-mail	hwillig@sotralentz.com
Site internet	sotralentz.com
Représentant au syndicat	Direction Générale et commerciale – Hubert Willig : dito

SOTRALENTZ HABITAT design, conçoit et fabrique des gammes complètes de filières d'ANC :

- Filières ANC Classique : Fosses, dégraisseurs, préfiltres, boîtes répartition, bouclage ou collecte, kits infiltration drainés-non drainés,
- Filières ANC Compactes agréées SANS énergie : EPANBLOC infiltration réduisant surface utilisée,
- Filières ANC Compactes agréées AVEC énergie : ACTIBLOC SBR station d'épuration culture libre.

Représentant à la Commission communication et relations institutionnelles :

Hubert Willig – hwillig@sotralentz.com, +33 6 08 80 26 36

Représentant à la Commission conjoncture et métiers :

Hubert Willig – hwillig@sotralentz.com, +33 6 08 80 26 36

Représentant à la Commission technique (produits et services) :

Marc Sengelin – msengelin@sotralentz.com, +33 6 73 38 87 78

Représentant à la Commission des bonnes pratiques professionnelles :

Hubert Willig – hwillig@sotralentz.com, +33 6 08 80 26 36

PRODUITS ET SERVICES

Filières traditionnelles :

- Fosses septiques toutes eaux de 2 à 75 m³
- Accessoires : Bacs dégraisseurs, préfiltre intégrés ou non à la fosse, boîtes répartition, bouclage et collecte, kits filtres drainés et non, chasses à auget

Filières agréés :

- filtres compacts de 1 à 500 EH
- Microstations à culture libre de 1 à 300 EH

Services :

Toutes nos filières agréées sont mises en services et contrôlées gratuitement au bout d'1 an de service par nos techniciens, hors pièces d'usure. Garantie de bon fonctionnement et de coûts d'entretien réduits.

Hubert Willig



Marc Sengelin





Fiche adhérent



STOC ENVIRONNEMENT – NEVE ENVIRONNEMENT

Siège social	760 RN 97 – 83210 La Farlède
tél.	04 94 27 87 27
fax	04 94 27 87 28
e-mail	contact@stoc-environnement.fr
Site internet	http://www.stoc-environnement.fr
Représentant au syndicat	Pascal Bombardieri – Président Pascal.bombardieri@stoc-environnement.fr – 06 80 47 80 81

Depuis 29 ans, STOC Environnement conçoit, fabrique et commercialise des systèmes d'ANC. Une large gamme : microstation ; microstation avec filtre et filtre compact. STOC dispose d'un réseau de professionnel : les Assainistes et propose des contrats d'entretien.

Représentant à la Commission communication et relations institutionnelles :

Pascal Bombardieri, président
Pascal.bombardieri@stoc-environnement.fr – 06 80 47 80 81

Représentant à la Commission conjoncture et métiers :

Pascal.bombardieri@stoc-environnement.fr – 06 80 47 80 81

Représentant à la Commission technique (produits et services) :

Jean-Luc Ducourtil
jl.ducourtil@neve.fr

PRODUITS ET SERVICES

Filières agréés :

- filtres compacts de 5 EH
- filtres plantés de 5 à 20 EH
- Microstations à culture libre de 5 à 17 EH

Services :

Les Assainistes assurent la mise en service. Stoc propose également d'effectuer l'entretien et l'extraction des boues. Des offres globales sont proposées (matériel + installation + entretien).

Pascal Bombardieri



Jean-Luc Ducourtil





STRADAL

Siège social	« Le Cérame », 47 av des Genottes CS 98318 95 803 Cergy-Pontoise Cedex
tél.	01 34 25 55 55
fax	01 34 25 55 85
e-mail	contact@stradal.fr
Site internet	www.stradal-vrd.fr
Représentant au syndicat	Philippe Reymond, chef de marché – 06 85 82 48 35

Une société d'expérience aux concepts forts, traduits dans les faits

Stradal propose des solutions durables, performantes et innovantes pour l'environnement de la maison, les espaces publics et les infrastructures de réseaux au service des collectivités, des entreprises spécialisées et des particulier en s'appuyant sur :

- une offre diversifiée
- un maillage national de ses sites de production
- une expertise affirmée dans chacun de ses secteurs d'activité

Représentant à la Commission conjoncture et métiers :

Philippe Reymond, chef de marché - 06 85 82 48 35

Représentant à la Commission technique (produits et services) :

Philippe Reymond, chef de marché - 06 85 82 48 35

Représentant à la Commission des bonnes pratiques professionnelles :

Philippe Reymond, chef de marché – 06 85 82 48 35

PRODUITS ET SERVICES

Filières traditionnelles :

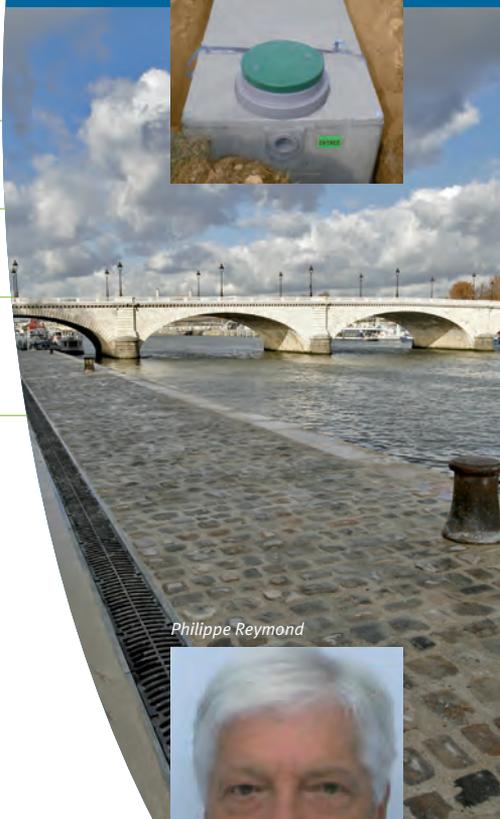
- Fosses septiques toutes eaux de 3 à 5 m³
- Accessoires

Filières agréés :

- filtres compacts de 4 à 20 EH

Services :

- Mise en service filières ANC (Avec délégation)
- Bureaux d'études (Aide à la conception)
- Accompagnement chantiers
- Formations métiers
- Logistique Transports



Philippe Reymond





Fiche adhérent



SAR THEBAULT

Siège social	Landerneau
tél.	02 98 21 63 63
fax	02 98 21 34 11
e-mail	info@robert-thebault.fr
Site internet	www.robert-thebault.fr
Représentant au syndicat	Thierry Rohou, directeur industriel thierry.rohou@robert-thebault.fr – 06 20 81 15 76

Fort de plus de 50 ans de fabrication de produits en béton, la Société THEBAULT propose une gamme complète de Fosses Toutes Eaux 3 à 10 m³, ainsi qu'une gamme de boîtes assainissement à joints (Inspection, Répartition, Bouclage, Collecte).

Ces produits sont distribués par un réseau de plus de 700 négociants en matériaux sur le quart Nord-Ouest de la France. L'ensemble de notre fabrication bénéficie de notre certification ISO 9001.

Représentant à la Commission communication et relations institutionnelles :

Thierry Rohou, directeur industriel
thierry.rohou@robert-thebault.fr – 06 20 81 15 76

Représentant à la Commission conjoncture et métiers :

thierry.rohou@robert-thebault.fr – 06 20 81 15 76

Représentant à la Commission technique (produits et services) :

thierry.rohou@robert-thebault.fr – 06 20 81 15 76

PRODUITS ET SERVICES

Filières traditionnelles :

- Fosses septiques toutes eaux de 3 à 10 m³
- Accessoires
- Filtre à massif de zéolite 5EH



Fiche adhérent



TRICEL POITIERS SAS

Siège social	17 avenue de la Naurais-Bachaud 86530 Naintré
tél.	05 49 93 93 60
fax	05 49 23 37 89
e-mail	trichel@trichel.fr
Site internet	www.trichel.fr
Représentant au syndicat	François Le Lan, directeur Général francoislelan@fr.trichel.eu – 05 49 93 93 64

L'usine Trichel, dans la Vienne, fabrique des micro-stations d'épuration à culture fixée de 1 à 500 EH (agrées de 1 à 20 EH), qui sont livrées, mises en route et entretenues par le Réseau de Partenaires exclusifs Trichel sur tout l'Hexagone. Stratégie basée sur la qualité et le service.

Représentant à la Commission communication et relations institutionnelles :

François Le Lan, directeur Général
francoislelan@fr.trichel.eu – 05 49 93 93 64

Représentant à la Commission conjoncture et métiers :

francoislelan@fr.trichel.eu – 05 49 93 93 64

Représentant à la Commission technique (produits et services) :

Grégory Biron, référent Technique
gregorybiron@fr.trichel.eu – 06 45 16 49 57

PRODUITS ET SERVICES

Filières agréés :

- Microstations à culture fixée de 1 à 500 EH

Services :

Mise en route de toutes les micro-stations livrées par le Partenaire exclusif Trichel, qui en assure aussi traçabilité, contrats d'entretien et SAV. Avec le soutien du service technique du siège à Naintré (86).



François Le Lan

Grégory Biron





Quelques bonnes raisons d'adhérer à l'IFAA

- Défendre les intérêts des métiers de l'ANC,
- Échanger et partager votre expérience avec tous les acteurs des métiers de l'ANC,
- Agir sur l'évolution de la réglementation et des normes en assurant la cohérence inter-métiers,
- Être reconnus et entendus auprès des pouvoirs et des institutions publics,
- Intégrer une plateforme de compétences aux métiers de l'ANC,
- Être accompagnés au quotidien (Guides techniques, fiches pratiques, formations, assistance juridique...),
- Être informés en temps réel des évolutions des métiers de l'ANC,
- Construire ensemble un Label professionnel pour les métiers de l'ANC,

...Parce que nous sommes plus forts unis que divisés



Industries et Entreprises Françaises de
l'Assainissement Autonome

→ CONCEPTEURS

Vous êtes une entreprise réalisant des études et la prescription de filières ANC, **rejoignez l'IFAA**



→ INSTALLATEURS

Vous êtes une entreprise réalisant les travaux et la mise en œuvre des dispositifs d'ANC, **rejoignez l'IFAA**



→ SOCIÉTÉ DE SERVICES

Vous êtes une entreprise assurant l'entretien et/ou la maintenance des dispositifs d'ANC, **rejoignez l'IFAA**



Notre ambition, faire de l'ANC un métier à part entière

Votre contact :
Jérémie STEININGER
Secrétaire général
+33 (0)6 42 48 29 79
jeremie.steinger@ifaa.fr



Industries et Entreprises Françaises de
l'Assainissement Autonome

9, rue de Berri, 75008 Paris
tél. : +33 (0) 1 45 63 70 40 – fax +33 (0) 1 01 42 25 96 41

*Membre de l'UIE (Union nationale des Industries et Entreprises de l'Eau et de l'Environnement)
Association professionnelle adhérente à la FNTP (Fédération Nationale des Travaux Publics)*

